

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt trois juillet à 19 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Madame Andrée BUCHARLES, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19/07/2019

Etaient présents : MM. BONNAMOUR, CHATET, FERRANDON, PERRIER, NINOT, Mmes BUCHARLES, BOULANGER, PINFORT.

Etaient absents excusés : M. SIMON, Mme ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER Brigitte

Personnes conviées à la réunion : M. CHATET Emmanuel, M. SERGERE Sébastien, Mme GILLERON Nathalie membres du Foyer Culturel Laïque de Fourilles.

Choix sur les mesures et conduites à tenir pour les manifestations du mois d'août 2019, considérant les évènements climatiques actuels.

Après une brève explication de Madame Bucharles sur les risques d'incendie avec la sécheresse. La question, des mesures prises pour le méchoui du 3 août organisé par le Foyer Culturel Laïque de Fourilles a été posé ;

Messieurs CHATET Michel et FERRANDON Jean-François s'engagent pour la commune, ainsi que Monsieur CHATET Emmanuel pour le Foyer Culturel Laïque de Fourilles à prendre et à faire respecter les précautions élémentaires :

- Arroser la pelouse à l'emplacement du feu avant la manifestation
- Tondre à ras autour du feu et faire un feu contrôlé et surveillé en permanence
- Prévoir les moyens en eau au plus près, installation d'un tourniquet pour arroser les braises qui risqueraient de sauter.
- Prévoir des pelles et de la terre pour étouffer les départs de feu
- Recouvrir le foyer en soirée pour éviter une reprise du feu
- Sensibilisation des fumeurs, de ne pas jeter de mégots (mise en place de cendriers, comme par exemple des grandes boîtes de conserve avec de l'eau)
- La plus grande prudence et la plus grande vigilance sont demandées à tous.

Informations de dernières minutes

L'agent technique de Chantelle, mis à disposition sur la commune de Fourilles vient d'avoir un accident. Considérant le travail réalisé en cette saison, il ne sera pas remplacé entièrement. Monsieur PERRIER André prend en charge l'arrosage des fleurs et sera remplacé par Monsieur FERRANDON Jean-François pendant son absence. Une attention particulière est à apporter sur le nettoyage des chemins et du cimetière.